



MÉDICOSPORT-SANTÉ

OUTIL D'AIDE A LA PRESCRIPTION OU A LA PRECONISATION
D'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE ADAPTEE

Le Médicosport-santé est **un dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives**

qui recense les caractéristiques physiques, physiologiques et mentales de chaque discipline sportive ainsi que les conditions de pratique dans le cadre du sport-santé (prévention primaire, secondaire et tertiaire). A ce jour, 45 fédérations sportives ont intégré le dispositif.

Cet ouvrage initié par la commission médicale du Comité National Olympique et Sportif Français a fait l'objet d'une convention avec le groupe VIDAL visant à assurer la diffusion de son contenu et ses mises à jour sous forme numérique, en particulier auprès des professionnels de santé.

RETROUVEZ LA VERSION NUMÉRIQUE DU MÉDICOSPORT-SANTÉ SUR VIDAL.FR



Accessibles à l'ensemble des professionnels de santé sur le site vidal.fr et sur l'application mobile, les contenus visent à permettre aux médecins d'être rapidement renseignés sur les caractéristiques, les bénéfices et les risques liés aux disciplines envisagées, et les aider à prescrire ou préconiser des activités sportives, conformément à la réglementation.

La qualité des programmes fédéraux est assurée par le Comité Médicosport-santé du CNOSF, composé d'experts en médecine, santé publique, kinésithérapie et sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Il en assure l'évaluation et la validation.

POURQUOI ?



Les médecins généralistes ont besoin d'être mieux informés sur les bénéfices - risques des activités physiques et sportives (APS) sur la santé.

La motivation des patients reste la meilleure garantie de la pratique du sport. Les fiches VIDAL - Médicosport-santé répondent à ces deux problématiques grâce :

- ✓ à une information rapide et adaptée à la pratique clinique
- ✓ à une couverture des pratiques diversifiées : 45 fédérations sportives représentant plus de 50 disciplines



QUEL CONTENU ?

Chaque discipline sportive est décrite sous forme de fiches organisées par rubriques. Elles concernent :

- > Les informations générales sur la discipline et la fédération impliquée.
- > Les caractéristiques spécifiques de la discipline.
- > Les bénéfices potentiels pour la santé.
- > Les objectifs prophylactiques en prévention primaire.
- > Les objectifs thérapeutiques en prévention secondaire et tertiaire.
- > Les pathologies visées.
- > Les risques et contre-indications.
- > Les adaptations et précautions.
- > Les modalités de l'avis médical.
- > Les références.

QUELLES PATHOLOGIES ?

Le Médicosport-santé couvre **7 familles de pathologies chroniques** :

- Cancers
- Pathologies de l'appareil locomoteur
- Pathologies cardiovasculaires
- Pathologies métaboliques
- Pathologies neurologiques
- Pathologies psychiatriques
- Pathologies respiratoires

... et **3 états de santé**

- ✓ Avancée en âge
- ✓ Enfant et adolescent
- ✓ Grossesse et état post-partum

De nouvelles pathologies et états de santé seront traités lors des mises à jour. Il vise également toute personne à tout âge de la vie dans le but de changer les comportements sédentaires et encourager une activité physique et sportive nécessaire et pérenne.



QUELS UTILISATEURS ?

Base de connaissances des disciplines sportives, à visée médicale, le Médicosport-santé **s'adresse en premier lieu aux médecins généralistes ou professionnels de santé susceptibles de prescrire, préconiser ou recommander une activité sportive à leurs patients.**

Il est également disponible **au grand public et à toute personne souhaitant s'informer sur l'offre de pratique santé** proposée par les fédérations sportives.



OU ENVOYER MON PATIENT ?



Le décret du 30 décembre 2016 précise les compétences requises pour les éducateurs sportifs souhaitant accueillir des patients en affection de longue durée. Au regard de ces exigences, les fédérations sportives ont élaboré des formations complémentaires reconnues par les ministères des sports et de la santé après validation du CNOSF.

Les clubs sportifs disposant d'un encadrant formé à l'accueil de patients en ALD sont recensés sur internet via des **plateformes régionales** pilotées par les agences régionales de santé et les directions régionales chargées des sports.*

*Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à votre comité départemental (CDOS), régional (CROS) ou territorial (CTOS) olympique et sportif : [HTTPS://CNOSF.FRANCEOLYMPIQUE.COM/CNOSF/INSTITUTIONS.PHP](https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/institutions.php)